

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2019**

Délibération
n° 2019.02.032

**Festival Mars en
Braconne 2019 :
approbation des tarifs
et partenariats**

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2019**

Secrétaire de séance : Françoise COUTANT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, José BOUTTEMY à François ELIE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Bernard DEVAUTOUR à Bertrand MAGNANON, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, Joël GUITTON à Laïd BOUAZZA, Isabelle LAGRANGE à Pascal MONIER, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à André LANDREAU, Jean-Philippe POUSSET à Patrick BOURGOIN, Alain THOMAS à Gérard ROY, Philippe VERGNAUD à Véronique DE MAILLARD

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Anne-Sophie BIDOIRE, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Georges DUMET, Jeanne FILLOUX, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2019

**DELIBERATION
N° 2019.02.032**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

FESTIVAL MARS EN BRACONNE 2019 : APPROBATION DES TARIFS ET PARTENARIATS

La 16^{ème} édition du festival pluridisciplinaire et itinérant « Mars en Braconne » se tiendra du 2 au 31 mars 2019.

Dans le cadre de sa programmation tout public, cet évènement se déroulera sur les communes d'Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Gond-Pontouvre, Jauldes, La Couronne, Marsac, Ruelle-sur-Touvre, Soyaux et Vindelle.

Dans le cadre du festival, des actions à destination du jeune public sont également mises en place en amont de la programmation tout public, en lien avec le service Enfance Jeunesse, du 18 février au 28 février 2018.

La programmation pluridisciplinaire de l'édition 2019 invite le grand public à la découverte de différents genres artistiques.

Les tarifs proposés (annexe 1) sont échelonnés selon trois niveaux :

Le plein tarif correspond aux entrées des spectateurs ne bénéficiant d'aucune réduction :

- plus de 18 ans ;
- actifs.

Le tarif réduit est applicable aux spectateurs suivants :

- jeunes de 12 à 18 ans ;
- étudiants ;
- demandeurs d'emploi.

Le tarif exonéré est applicable aux spectateurs suivants :

- bénéficiant d'une invitation ;
- enfants de moins de 12 ans.

Un tarif unique est prévu pour la soirée de clôture du 30 mars à Vindelle.

Par ailleurs, un partenariat avec la librairie Cosmopolite est proposé pour cette édition 2019. GrandAngoulême propose de confier à la librairie Cosmopolite la vente des billets des spectacles payants suivants, en amont du festival, soit du 15 février au 19 mars 2019 :

- *L'Enfance à l'œuvre*, le 20 mars à Champniers
- *La Galoupe*, le 22 mars au Gond-Pontouvre
- *Cirque Piètre*, le 24 mars à Jauldes (2 représentations)
- *Un Pays dans le ciel*, le 25 mars à Balzac
- *Le Berger des sons*, le 28 mars à Marsac
- *Entre Chien et loup*, les 29 et 30 mars à Brie (2 représentations)
- *L'Histoire du vieux Black Joe*, le 31 mars à Balzac

A cet effet, en application de l'article L1611-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un mandat doit être établi par voie de convention écrite soumise à l'avis conforme du comptable public en vue d'assurer l'encaissement au nom et pour le compte de la collectivité territoriale ou de l'établissement public mandant, du produit des droits d'accès aux différents spectacles.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 5 février 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER la grille tarifaire du 16^{ème} festival de Mars en Braconne ;

D'APPROUVER les partenariats avec la librairie Cosmopolite, la Nef, la commune de Ruelle-sur-Touvre et le comité des fêtes de Vindelle ;

D'APPROUVER la convention de mandat avec la librairie Cosmopolite pour l'encaissement du produit des recettes de billetterie du Festival Mars en Braconne.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 février 2019	<u>Affiché le :</u> 15 février 2019

Annexe 1. Programmation et grille tarifaire du 16^{ème} festival Mars en Braconnie :

Date	Horaire	Lieu	Spectacle	Cie	Genre	Tarifs
19-févr	14h	Asnières-Sur-Nouère Salle socio-culturelle	Pas si bête, le petit cirque sans animaux	Cirque en Scène	Jeune-Public	Réservé ALSH - gratuit
28-févr	14h30	Brie Salle des fêtes	New Kidz		Jeune-Public	Réservé ALSH - gratuit
25 et 26 février		Balzac	Stage Bruitages	Cie Artefa	Ateliers	Réservé ALSH - gratuit
2-16 mars		La Couronne Médiathèque	Expo Le Meilleurisme repaire de la terre	Biscoto ed.	Exposition	Entrée libre - gratuit
07-mars	10h 14h	Soyaux Soëlys	Ping-Pong	Tréteaux de France	Théâtre	Réservé scolaires - gratuit
15-mars	10h 13h30	Ecoles	Ateliers créatifs avec Malika Doray		Ateliers	Réservé scolaires - gratuit
20-mars	10h30 16h	Angoulême L'Alpha	Popa	Cie Pied en dedans	Jeune-Public	Entrée libre - gratuit
20-mars	19h30	Champniers Salle des fêtes du Bourg	L'Enfance à l'œuvre	Tréteaux de France	Théâtre	15€/10€
20-mars	21h	Champniers Salle des fêtes du Bourg	Conférence "La Force du théâtre pour les jeunes et les adolescents" Robin Renucci / Matthieu Roy	Tréteaux de France Cie Le Veilleur	Conférence	Entrée libre - gratuit
21-mars	20h30	Champniers Eglise	JB Dunckel (Partenariat La Nef)		Concert	15€/10€ <i>Pour information</i> Billetterie La Nef
22-mars	20h30	Gond-Pontouvre Salle des fêtes	La Petite Balle Perdue La Galoupe		Concert	10€/5€
23-mars	17h30	Asnières-Sur-Nouère Salle socio-culturelle	Maya Kamaty Moonlight Benjamin		Concert	Entrée libre - gratuit
24-mars	11h 17h	Jauldes Salle des fêtes	Cirque Piètre	La Faux populaire	Cirque	10€/5€
25-mars	10h 14h	Asnières-Sur-Nouère Salle socio-culturelle	Après c'est quoi?	Pascal Peroteau	Jeune-Public	Réservé scolaires - gratuit

Date	Horaire	Lieu	Spectacle	Cie	Genre	Tarifs
25-mars	20h30	Balzac Salle des fêtes	Un Pays dans le ciel	Cie du Veilleur	Théâtre	10€/5€
			Exposition « La famille étrange »	Cyril Karénine	Exposition	
26-mars	10h 13h30	Brie Salle des fêtes	Boîte de nuits	La Toute petite compagnie	Jeune-Public	Réservé scolaires - gratuit
27-mars	20h30	Ruelle-Sur- Touvre Théâtre Jean- Ferrat	Eskelina		Concert	8€/4€ <i>Pour information</i> Billetterie Ruelle
28-mars	20h30	Marsac Salle des fêtes	Le Berger des Sons	Alain Larribet Cie La Pleïade	Conte musical	10€/5€
29-mars	10h 13h30	Marsac Salle des fêtes	Le Berger des Sons	Alain Larribet Cie La Pleïade	Jeune-Public	Réservé scolaires - gratuit
29-mars	20h30	Brie	Entre Chien et loup	Cie 3 X Rien	Cirque	15€/10€
30-mars	16h	Vallée				
30-mars	19h	Vindelle Salle des Fins Bois	Léonid		Repas/Concert	20€ <i>Pour information</i> Comité des fêtes de Vindelle
31-mars	16h	Balzac Salle des fêtes	L'Histoire du vieux Black Joe	Cie Ne dites pas non, vous avez souri	Théâtre musical	10€/5€

**Convention GrandAngoulême / Librairie Cosmopolite
Gestion de la billetterie festival Mars en Braconne 2019
Mandat au sens de l'article L 1611-7-1**

**MANDAT POUR L'ENCAISSEMENT DU PRODUIT DES RECETTES DE LA
BILLETTERIE DU FESTIVAL MARS EN BRACONNE 2019**

Entre

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, , sise 25 Boulevard Besson
Bey - 16023 ANGOULEME CEDEX,
représentée par son président, Jean-François DAURE

Ci-après dénommée « GrandAngoulême »

Et

La Librairie Cosmopolite Angoulême, sise 4 rue de la place du Champ de Mars,
16000 ANGOULEME,
représentée par son directeur Pascal DULONDEL

Ci-après dénommée « librairie Cosmopolite »

Vu le code général des collectivités territoriales, en application de l'article L1611-7-1.

Etant préalablement énoncé que :

La 16ème édition du festival « Mars en Braconne » qui se tiendra du 02 au 31 mars 2019 sera portée par GrandAngoulême.

Cet évènement se déroulera sur les communes d'Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Gond-Pontouvre, Jauldes, La Couronne, Marsac Ruelle-sur-Touvre, Soyaux et Vindelle dans le cadre de sa programmation.

GrandAngoulême entend confier à la librairie Cosmopolite la vente des billets des spectacles payants suivants :

Date	Horair e	Lieu	Spectacle	Plein tarif	Tarif réduit
20- mars	19h30	Champniers Salle des fêtes du Bourg	L'Enfance à l'œuvre	15 €	10 €
22- mars	20h30	Gond-Pontouvre Salle des fêtes	La Petite Balle Perdue La Galoupe	10 €	5 €
24- mars	11h 17h	Jauldes Salle des fêtes	Cirque Piètre	10 €	5 €
25- mars	20h30	Balzac Salle des fêtes	Un Pays dans le ciel	10 €	5 €
28- mars	20h30	Marsac Salle des fêtes	Le Berger des Sons	10 €	5 €
29- mars	20h30	Brie Vallée	Entre Chien et loup	15 €	10 €
30- mars	16h				
31- mars	17h	Balzac Salle des fêtes	L'Histoire du vieux Black Joe	10 €	5 €

A cet effet, en application de l'article L1611-7-1 du CGCT, un mandat doit être établi par voie de convention écrite soumise à l'avis conforme du comptable public. Afin de répondre aux conditions légales, un titre spécifique du projet de convention ci-joint est dédié aux conditions et modalités de ce mandat.

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer :

- Les modalités administratives, techniques et financières de la gestion de la billetterie du festival Mars en Braconnne 2019 entre le 15 février et le 19 mars sur les spectacles sus-cités confiée à la librairie Cosmopolite ;
- les conditions et les modalités du mandat confié par GrandAngoulême à la librairie Cosmopolite en vue de l'encaissement par celle-ci des recettes de billetterie liées au festival Mars en Braconnne 2019 pour le compte de GrandAngoulême.

Article 2 : descriptif de la tarification et de la billetterie

1- la tarification

Une tarification échelonnée est proposée selon deux niveaux : tarif plein, tarif réduit.

Le plein tarif correspond aux entrées des spectateurs ne bénéficiant d'aucune réduction :

- plus de 18 ans ;
- actifs.

Le tarif réduit est applicable aux spectateurs suivants :

- jeunes de 12 à 18 ans ;
- étudiants ;
- demandeurs d'emploi.

2- les billets

Les billets seront composés de 3 parties :

- une partie « souche » non détachable
- une partie billet « contrôle » détachable
- une partie billet « spectacle » détachable

Sur chaque partie sera inscrit la mention du spectacle, la date, l'horaire, le lieu, la tarification et une numérotation.

L'acheteur après règlement se verra remettre son billet (partie billet contrôle et spectacle) qu'il devra présenter à l'entrée du spectacle.

Article 3 : Obligation de La Librairie Cosmopolite

La Librairie Cosmopolite assurera la vente des billets des spectacles à titre gracieux et en assurera l'encaissement du produit des recettes de la billetterie mise à disposition par GrandAngoulême, tels qu'adoptés par délibération du Conseil Communautaire, dans le strict respect du mandat qui lui est confié par GrandAngoulême.

La librairie restituera, au plus tard le 29 mars 2019, l'ensemble des recettes ainsi que les souches et billets invendus au comptable de GrandAngoulême, à la Trésorerie d'Angoulême Municipale et Amendes Cité administrative Bât A BP 81041 16003 ANGOULEME CEDEX.

Les prestations de la Librairie Cosmopolite seront rendues à titre gracieux.

Article 4 : Obligation de GrandAngoulême

GrandAngoulême fournira les billets sur les quantités suivantes à la Librairie Cosmopolite ainsi qu'un document de contrôle de vente fourni par le Trésorier d'Angoulême Municipale:

Date	Horaire	Spectacle	Tarifs	Quantité
20-mars	20h30	L'Enfance à l'œuvre	plein	150
20-mars	20h30	L'Enfance à l'œuvre	réduit	100
22-mars	20h30	La Galoupe	plein	100
22-mars	20h30	La Galoupe	réduit	100
24-mars	11h	Cirque Piètre	plein	100
24-mars	11h	Cirque Piètre	réduit	50

24-mars	17h	Cirque Piètre	plein	100
24-mars	17h	Cirque Piètre	réduit	50
25-mars	20h30	Un Pays dans le ciel	plein	100
25-mars	20h30	Un Pays dans le ciel	réduit	50
28-mars	20h30	Le Berger des sons	plein	100
28-mars	20h30	Le Berger des sons	réduit	100
29-mars	20h30	Entre Chien et Loup	plein	100
29-mars	20h30	Entre Chien et Loup	réduit	100
30-mars	16h	Entre Chien et Loup	plein	100
30-mars	16h	Entre Chien et Loup	réduit	100
31-mars	17h	L'Histoire du vieux Black Joe	plein	100
31-mars	17h	L'Histoire du vieux Black Joe	réduit	100

GrandAngoulême s'engage a mentionné la Librairie Cosmopolite sur l'ensemble de ses outils de communication (livrets, flyers et affiches).

Article 5 : Nature des opérations, objet du présent mandat

Au titre de la gestion de la billetterie de Mars en Braconnne 2019 sur les spectacles payants sus-cités qui lui est confiée, mandat est donné à la Librairie Cosmopolite, qui l'accepte et s'y oblige, aux fins de :

- encaisser le produit des recettes résultant de la vente des billets fournis par GrandAngoulême sur la période du 15 février au 19 mars 2019, sur la base des tarifs délibérés par GrandAngoulême et de la présente convention ;
- restituer au plus tard le 29 mars 2019 l'ensemble des recettes ainsi que les souches et billets invendus qu'il adressera au comptable de GrandAngoulême, à la Trésorerie d'Angoulême Municipale et Amendes Cité administrative Bât A BP 81041 16003 ANGOULEME CEDEX

En application de l'article L1611-7-1 du CGCT, GrandAngoulême donne mandat à la Librairie Cosmopolite d'encaisser le produit des recettes de la billetterie mise à disposition par GrandAngoulême pour le festival Mars en Braconnne 2019 dans les conditions et selon les modalités fixées par la présente convention.

Article 6 : Information du comptable du GrandAngoulême

Un exemplaire de la présente convention, ainsi que tout avenant intéressant le présent mandat, est communiqué au Trésorier dès sa signature par les parties.

Toute difficulté dans l'application du présent mandat est signalée par GrandAngoulême au Trésorier d'Angoulême municipale.

Article 7 : Durée

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties et ce, jusqu'au 31 mars 2019.

Article 8 – Modifications

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er} des présentes.

Article 9 – Résiliation

La présente convention sera résiliée de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par une autre, d'une ou plusieurs de ses actions contenues dans ses diverses clauses.

Cette résiliation ne deviendra effective que 7 jours après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement constitutif d'un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense par la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sans préjudice des dommages éventuellement subis par la partie plaignante du fait de la résiliation anticipée du contrat.

Article 14 : différends-Litiges

14.1 – Différend

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

14.2 – Litige

En cas de désaccord persistant, les parties conviennent que le litige sera porté devant la juridiction compétente.

Fait à Angoulême, le

En 2 exemplaires originaux

Après avis conforme du comptable public, Monsieur Damien Thomas, en date du

Le Trésorier d'Angoulême Municipale

Pour La Librairie Cosmopolite

Pour GrandAngoulême